

# COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Jeudi 16 Décembre 2021

Membres en exercice: 35 Membres présents: 28 Membres représentés: 6 Membres absents: 1

Membres votants: 34

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 10 décembre 2021 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

#### **ETAIENT PRÉSENTS:**

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Abdelaziz BENTAJ jusqu'à 18h04 du point n°1 inclus au point n°15 inclus, Mme Khady FOFANA au point n°1, M. Arnaud PERICARD, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Emmanuelle RASSABY jusqu'à 18h04 du point n°1 inclus au point n°15 inclus, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, M. Frédéric RARCHAERT, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, Mme Zoubida KHATTALA, M. Larbi OUHAMMOU, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Mohamed AMAGHAR, M. Lahcen BAYLAL, Mme Joanna MOHAMED jusqu'à 17h53 du point n°1 inclus au point n° 11 inclus, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, Mme Mariam KANTE, Mme Sandrine PAYET, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

#### **POUVOIRS:**

Mme Khady FOFANA, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme Leila LARIK du point n°2 inclus au point n°32 inclus,

Mme Joanna MOHAMED, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA à partir de 17h53 du point n°12 inclus au point n°32 inclus,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU,

M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Mariam KANTE,

M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Yaël LEVY,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL.

#### ABSENTS:

M. Abdelaziz BENTAJ, Maire-adjoint à partir de 18h04 du point n°16 inclus au point n°32 inclus, Mme Emmanuelle RASSABY, Maire-adjoint à partir de 18h04 du point n°16 inclus au point n°32 inclus, M. Pascal MOTTAIS, Conseiller municipal.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage: 20 DEC. 2021

Entamant l'ordre du jour,

Ouï les explications complètes de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

• Approuve le compte rendu analytique du conseil municipal du 18 novembre 2021,

Vote : A l'unanimité

## 1-Retrait de la qualité d'adjoint au deuxième adjoint au Maire

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### • SE PRONONCE

Contre le maintien de la qualité d'adjoint au Maire de Monsieur Abdelaziz BENTAJ, deuxième adjoint au Maire.

POUR: Pascal PELAIN, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, M. KEITA, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, Mme KANTE, M. LAGARDE CONTRE: M. BENTAJ, Mme RASSABY, Mme LEVY, M. AIT OMAR,

ABSTENTION: M. FRANCOIS, Mme BANSEDE,

NPPV : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, M.PELEAU, M. DOUAY, Mme PAYET.

2-Approbation d'une convention d'attribution de subvention au titre du fonds « transformation numérique des territoires » pour les collectivités territoriales- refonte fonctionnelle et éditoriale du portail d'information des citoyens

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu.

#### APPROUVE

La signature de la convention portant attribution de la subvention de l'Etat et encadrant cette dernière.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire, à procéder aux démarches administratives permettant de solliciter ladite subvention et à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Etat.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

3-Approbation d'une convention d'attribution de subvention au titre du fonds « transformation numérique des territoires » pour les collectivités territoriales-serveur vocal interactif

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La signature de la convention portant encadrant la demande subvention auprès de l'Etat dans le cadre de son fonds de soutien pour l'innovation et la transformation numérique des collectivités territoriales.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire, à procéder aux démarches administratives permettant de solliciter ladite subvention et à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Etat.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

4- Demande de subvention auprès de la région Île-de-France au titre du dispositif du Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R)

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France ainsi que la signature de la convention portant attribution de la subvention de la Région Ile de France et encadrant cette dernière.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives permettant de solliciter ladite subvention et à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Région.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

5- Approbation et signature d'une convention entre la société SNC ALTA QWARTZ et la Ville de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre d'un partenariat lors des évènements sur le territoire communal

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La signature d'une convention de partenariat avec la société SNC ALTA QWARTZ sise 4, boulevard Gallieni - 92390 Villeneuve-la-Garenne.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

6-Approbation et signature d'une convention entre la société AMJ CAB et la Ville de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre d'un partenariat lors des évènements sur le territoire communal

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La convention de partenariat avec la société AMJ CAB sise 11, avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

7- Approbation d'une convention entre la Ville et l'association VVL pour l'organisation de séjour de place de découverte au Mont Saxonnex pour l'année 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

L'avenant à la convention initiale fixant les tarifs proposés par l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) pour l'année 2022.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention conclue entre l'association Vacances Voyages Loisirs (V.V.L.) et la commune de Villeneuve-la-Garenne.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, M. DOUAY, M. PELEAU, M. AIT OMAR, Mme LEVY, Mme PAYET, ABSTENTION: Villeneuve la Gauche, écologiste et solidaire, Mme KANTE, M. LAGARDE, M. BENTAJ, Mme RASSABY.

8- Approbation et signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'action sociale (CCAS) de Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le renouvellement de la convention de partenariat / mutualisation à intervenir entre la commune de Villeneuve-la-Garenne et le CCAS de Villeneuve-la-Garenne.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention, et ceci au nom et pour le compte de la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

9- Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et son CCAS pour la passation et l'exécution du marché public relatif à l'obtention de la certification « QUALIVILLES »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Les termes de la convention constitutive de groupement de commandes, à conclure entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le CCAS de Villeneuve-la-Garenne en vue d'intégrer le marché public relatif à l'obtention de la certification « QUALIVILLES » de la Ville.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes objet des présentes, avec le représentant habilité du CCAS.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

#### 10- Convention de partenariat entre la Ville et l'association HEHOP pour l'année 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La convention de partenariat entre la Ville et l'association HEHOP pour l'année 2022.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à la cette délibération.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire, ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

11- Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'Etat pour le jumelage culturel entre la Ville et le musée du Louvre pour les années 2022-2023-2024

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La convention pluriannuelle entre l'établissement public du Musée du Louvre et la Ville pour le jumelage culturel avec le Musée du Louvre pour les années 2022-2023-2024.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention, et ceci, au nom et pour le compte de la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

12- Versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité année scolaire 2021-2022

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

L'attribution des subventions pour les associations signataires de la charte, dont le détail figure dans le tableau récapitulatif suivant :

Associations bénéficiaires:	ou	organismes	Montant de la subvention attribuée pour l'année scolaire 2021-2022
MAISON DES	S JEUNES	ET DE LA	30 000 €
ENSEMBLE			
			23 000 €
MAVIE			30 000 €
ADABE			7 000 €

#### **PRECISE**

Que le montant de la subvention ne pourra excéder 30 % du budget global de l'activité et qu'elle sera plafonnée à un montant maximum de 30 000 euros.

Que les membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire à laquelle se rapporte cette délibération n'ont pris part ni aux débats ni au vote.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, M. PELEAU, M. DOUAY, Mme KANTE, M. LAGARDE, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY,

NPPV: Mme LEVY, Mme PAYET, M. AIT OMAR.

13-Attribution de subventions dans le cadre de la bourse d'accompagnement à la performance sportive saison 2021/2022

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

L'attribution d'une subvention spécifique aux associations dont le détail figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Associations ou organismes bénéficiaires :	Montant de la subvention attribuée par la ville pour la saison 2021/2022	Montant de la subvention attribuée par le Conseil Départemental 92 pour la saison 2021/2022	Montant total des subventions attribuées pour la saison 2021/2022
AVG FOUS DU BITUME	15 000 €	9 384 €	24 384 €
AVG CYCLISME	6 500 €	19 776 €	26 276 €
AVG ATHLETISME	8 000 €	-	8 000 €
AVG KUNG-FU	3 500 €	-	3 500 €
AVG NATATION	500 €	-	500 €
AVG BASKET-BALL	500 €	-	500 €
SHOTOKAN KARATE CLUB	4 500 €	-	4 500 €
ACCS ASNIÈRES VILLENEUVE 92	25 500 €	-	25 500 €
TOTAL	64 000 €	29 160 €	93 160 €

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

## 14- Attribution d'acomptes à diverses associations locales et groupements d'intérêt public

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

L'attribution d'acomptes sur subventions au titre de l'exercice 2022 en faveur des associations suivantes :

BENEFICIAIRES :	MONTANTS :			
Amicale de Villeneuve-la-Garenne (AVG)				
Adresse postale : 3, mail Marie Curie - 92390 Villeneuve-la-Garenne	68 100 €			
Centre chorégraphique Marie-Louise Prévot				
siège : 23, quai d'Asnières - 92390 Villeneuve-la-Garenne	4 700 €			
Comité des Œuvres Sociales de la Mairie (COS)				
siège : 28, avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne	25 000 €			
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)				
siège : 3, rue Pierre Brossolette - 92390 Villeneuve-la-Garenne	31 000 €			
Mission Locale d'Asnières/Seine - Villeneuve-la-Garenne (Groupement d'Intérêt				
Public)	16 800 €			
Adresse : 250, rue du Ménil - 92600 Asnières-sur-Seine	15 555 5			
Associations des Africains du 92	9 000 €			
Siège : 13 allée saint Exupéry – 92390 Villeneuve la garenne				
Lectures Nomades				
Siège : Résidence Renoir 1 avenue de Verdun Boîte 17 – 92390 Villeneuve la garenne	6 400 €			
KC Boxing Villeneuve 92				
Siège : au « Nouveau Monde » - 3, mail Marie Curie – 92390 Villeneuve la garenne	8 000 €			
ACCS Asnières-Villeneuve 92	GOGI MARKANI - CA			
Siège : au 42, avenue Jean Moulin – 92390 Villeneuve-la-Garenne	10 400 €			
Total des acomptes :	179 400 €			

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions.

#### **PRÉCISE**

Que les membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire à laquelle se rapporte cette délibération n'ont pris part ni aux débats ni au vote.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, M. LAGARDE M. PELEAU, Mme LEVY, M. DOUAY, M. AIT OMAR, Mme PAYET, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY,

NPPV: Mme KANTE, M. KOBBI.

15- Approbation des nouveaux statuts associatifs loi 1901 de la mission locale Asnières-sur-Seine / Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Les nouveaux statuts de la mission locale en association loi 1901.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

ABSTENTION: M. BENTAJ, Mme RASSABY.

16-Approbation du contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Villeneuve-la-Garenne pour la période 2021-2023 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le projet de contrat de développement Département - Ville de Villeneuve-la-Garenne pour la période 2021-2023.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le contrat de développement Département - Ville de Villeneuve-la-Garenne pour la période 2021-2023.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

17- Dérogation au principe de repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le principe de dérogation au repos hebdomadaire à Villeneuve-la-Garenne le dimanche 02 janvier 2022, le dimanche 09 janvier 2022, le dimanche 16 janvier 2022, le dimanche 26 juin 2022, le dimanche 28 août 2022, le dimanche 04 septembre 2022, le dimanche 11 septembre 2022, le dimanche 20 novembre 2022, le dimanche 27 novembre 2022, le dimanche 04 décembre 2022, le dimanche 11 décembre 2022, et le dimanche 18 décembre 2022.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'avis du Conseil Métropolitain de la Métropole du Grand Paris (MGP) concernant les dimanches suscités dans les établissements commerciaux relevant du périmètre géographique défini par la loi (hors périmètre Touristique/Zone Commerciale).

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Mme NIELBIEN

CONTRE: M. MASSOU.

18-Marché municipal - fixation du tarif des droits de place applicable au 1er janvier 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### DECIDE

De fixer ainsi qu'il suit les droits de place des marchés d'approvisionnement, à compter du 1er janvier 2022 :

#### Commerçants abonnés:

- Pour 1 place couverte, y compris 1 table et 2 tréteaux (2 mètres linéaires) : 2,80 euros ;
- Pour 2 places semblablement équipées, 4 mètres linéaires: 5,95 euros ;
- Pour 3 places, 6 mètres linéaires : 9,56 euros ;
- Pour 4 places, 8 mètres linéaires : 13,47 euros ;

- Pour 5 places, 10 mètres linéaires : 17,59 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,71 euros ;
- Supplément pour place d'angle : 0,71 euros ;
- Le mètre linéaire à découvert (place découverte) : 1,76 euros.

#### Commerçants non abonnés:

- Pour 1 place couverte, y compris 1 table et 2 tréteaux (2 mètres linéaires) : 1.05 euros ;
- Pour 2 places semblablement équipées, 4 mètres linéaires: 1.05 euros ;
- Pour 3 places, 6 mètres linéaires : 1,05 euros ;
- Pour 4 places, 8 mètres linéaires : 1,05 euros ;
- Pour 5 places, 10 mètres linéaires : 1,05 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,71 euro ;
- Supplément pour place d'angle : 0,71 euro :
- Le mètre linéaire à découvert (place découverte) : 1,05 euro.

#### ■ Droit de déchargement de véhicules :

- Gratuit pour les commerçants abonnés pour lesquels un parking numéroté est affecté;
- pour les commerçants non abonnés et par véhicule supplémentaire des commerçants abonnés : 0,71 euro.

#### ■ Taxe d'animation :

- Par marché pour les commerçants volants : 1,57 euro ;
- Par marché pour les commerçants abonnés : 2,09 euros.

# ■ Taxe déchets servant à couvrir les frais de personnel affecté au compacteur du marché d'approvisionnement :

• Par commerçant (abonnés et non abonnés) : 0,18 euro/mètre linéaire.

Le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 50 000 euros pour l'exercice 2021.

#### PRECISE

Que le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 50 000 euros pour l'exercice 2021.

Que la TVA à taux plein sera appliquée sur les redevances et les droits de placeà compter du 1er janvier 2022.

Que les dispositions objet des présentes prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire,

CONTRE: Villeneuve, Ville d'avenir.

19-Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2021.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

20- Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section M numéro 124 sise à Villeneuve-la-Garenne (92390), 97 avenue de Verdun

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### ABROGE

La délibération n° 17/0256 portant déclassement et désaffectation de la parcelle cadastrée M n°124 sis 97 avenue de Verdun 92390 Villeneuve-la-Garenne.

#### AUTORISE

La désaffectation ainsi que le déclassement du domaine public de la parcelle M n°124 sise VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), 97 avenue de Verdun, après constat d'huissier.

POUR : Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA,

M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, ABSTENTION : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

21-Autorisation de la signature de la promesse de vente de la parcelle cadastrée M n°124 sise Villeneuve-la-Garenne (92390), 97 avenue de Verdun

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La promesse de vente d'une parcelle propriété de la Ville, au profit de la société OGIC ou de toute personne morale qu'elle pourra se substituer, pour un montant de 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) HC/HT.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les actes juridiques découlant de la passation et de l'exécution du nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal.

#### PRECISE

Que le montant de 150 000 € (CENT CINQUANTE MILLE EUROS) HC/HT visé ci-dessus ne comprend pas certains frais divers (exemples : frais d'enregistrement, frais de notaire, frais de .démolition, frais de dépollution...) qui resteront à la charge du bénéficiaire, la société OGIC ou de toute personne morale qu'elle pourra se substituer.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, ABSTENTION: Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

22- Adhésion au « COMITÉ 21 », réseau national d'acteurs publics et privés pour le développement durable

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

L'adhésion de la Ville de Villeneuve-la-Garenne au Comité 21, association à but non lucratif réunissant un large réseau de collectivités territoriales et d'acteurs publics et privés pour le développement durable, à partir de l'année 2022.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives se rapportant à l'adhésion.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

23- Approbation du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux la Seine centrale urbaine 2020-2024

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et l'avenant au Contrat dans sa version provisoire.

#### S'ENGAGE

A respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action 2022-2024 annexé pour lesquelles la Ville de Villeneuve-la-Garenne, est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 916 200 € HT.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024, ainsi que l'avenant au Contrat et les documents afférents.

#### APPROUVE

Les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

24- Approbation du principe d'autorisation de signature de l'avenant à l'acte authentique de vente du lot A1 cadastré section o n°67 sis 6, boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération se rapportant à l'acte authentique de vente du lot A1 cadastré section O n°67.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, ABSTENTION: Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

25- Approbation du principe de cession d'un ensemble immobilier sis 30 quai Alfred Sisley a PROMOGIM

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le principe de cession d'un ensemble immobilier cadastré section E numéro 114, d'une contenance de contenance totale de 2252m², situé 30 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne, pour un montant de 1 885 000€ (UN MILLION HUIT CENTS QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS) HC/HT.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'acquisition précitée.

#### PRÉCISE

Que le montant de 1 885 000€ (UN MILLION HUIT CENTS QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS) HC/HT visé ci-dessus ne comprend pas certains frais divers (exemples : frais d'enregistrement, frais de notaire, frais de démolition, frais de dépollution...) qui resteront à la charge du preneur PROMOGIM.

Qu'à la signature des actes, les biens objets de la présente relèveront du domaine privé de la Ville.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANCOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

26-Externalisation temporaire de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

L'externalisation ponctuelle et partielle de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des demandes de certificats d'urbanisme opérationnel en ayant recours à un prestataire privé.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande précitée.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

#### 27- Communication du rapport social unique 2020

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu.

#### PREND ACTE

De la communication par Monsieur le Maire du Rapport Social Unique pour l'année 2020.

POUR : Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

#### 28- Harmonisation du Temps de travail

LE CONSEIL.

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La durée du temps de travail effectif des agents communaux quel que soit le cycle de travail fixée à 1607 heures par an.

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

POUR : Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, ABSTENTION : Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

#### 29-Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

La modification des emplois permanents suivants :

Service	Catégori e	Cadre d'emplois	Grades	Temps de travail	Effect f
Logistique restauration et entretien	С	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>-me</sup> classe	Temps complet	4

Affaires générales C		Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal 2 classe	Temps complet	1
Petite enfance	С	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal 2 et classe	Temps complet	1
Voirie	С	Agents de maîtrises territoriaux	Agent de maîtrise principal	Temps complet	1
Secrétariat général	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 2- classe	Temps complet	1
Espaces socio-culturels	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 2 classe	Temps complet	1
Affaires générales	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	2
Petite enfance	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	1
Espace Familles	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	1
Urbanisme	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	1
Ecole de musique	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	1
Espaces socio-culturels	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	1
Police municipale	С	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Temps complet	1
Enfance	С	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal 2 classe	Temps complet	4
Jeunesse	С	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal 2 cont classe	Temps complet	1

Espaces Socio-culturels	В	Animateurs territoriaux	Animateur territorial principal 2 onc classe	Temps complet	1
Enfance	В	Animateurs territoriaux	Animateur territorial principal 1 as classe	Temps complet	1
Ressources Humaines	С	Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 1∞ complet classe		1
Petite Enfance	С	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal 1 et classe	Temps complet	4
Petite Enfance	A	Cadres de Santé	Cadre de santé 1 <sup>ss</sup> classe Temps complet		1
Petite Enfance	A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur territorial de classe complet		4
Petite Enfance	A	Puéricultrices territoriales	Puéricultrice hors classe Temps complet		1
Sport	В	D'ETAPS à rédacteurs territoriaux	de ETAPS à Rédacteur principal Temps complet		1

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR: Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

## 30-Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et créances éteintes

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### DECIDE

L'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 26 684,00 €.

POUR : Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA,

# M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

# 31-Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget 2020, dans les conditions suivantes :

Chapitr e	Article	Libellé	Budget primitif 2021	Montant
	202	Frais liés à la réal. des docs d'urbanisation	3000	autorisé 750,00
	2031	Frais d'études	1 431 030,00	357 757,50
20	20417	Bâtiments et installations	75 000,00	18 750,00
	20423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	6 785 614,50	1 696 403,63
	2051	Concessions et droits similaires	118 100,00	29 525,00
	2111	Terrains nus	60 000,00	15 000,00
	2112	Terrains de voirie	55 000,00	13 750,00
	2115	Terrains bâtis	325 000,00	81 250,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	3 750,00
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	60 670,00	15 167,50
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 448 410,28	1 362 102,57
	2151	Réseaux de voirie	2 027 807,25	506 951,81
	2152	Installations de voirie	95 000,00	23 750,00
	21533	Réseaux câblés	75 000,00	18 750,00
	21534	Réseaux d'électrification	166 000,00	41 500,00
	21538	Autres réseaux	80 000,00	20 000,00
	21571	Matériel roulant	37 500,00	9 375,00
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 761.00	2 440,25
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	128 094,00	32 023,50
	2181	Install générales agencement et aménagement divers	5 000,00	1 250,00
	2182	Matériel de transport	141 562,77	35 390,69
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	697 742,00	174 435,50
	2184	Mobilier	105 550,00	26 387,50

	2188	Autres immobilisations corporelles		491 815,60	122 953,90
27	275	Dépôts et cautionnements		10 000,00	2 500,00
			TOTAL	18 447 657,40	4 611 914,35

#### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

POUR : Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

32-Approbation des montants du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) pour l'exercice 2021

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

#### APPROUVE

Le versement de la commune de Villeneuve la Garenne du fonds de compensation des charges pour un montant de 437 383,28 € à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : Pascal PELAIN, Mme BANSEDE, Mme FOFANA, M. PERICARD, Mme LARIK, M. FRANÇOIS, Mme AAZIZ, M. HADDOUCHE, M. GURUNG, Mme HERTIG, M. RARCHAERT, Mme LABORNE, M. KOBBI, Mme HENRIOL, Mme KHATTALA, M. OUHAMMOU, Mme PINTO-RODRIGUEZ, M. AMAGHAR, M. BAYLAL, Mme MOHAMED, M. KIRINDI ARACHCHIGE, Mme SERIR, M. KEITA, Villeneuve, Ville d'avenir, Villeneuve, la Gauche, écologiste et solidaire.

#### LE CONSEIL,

Prend acte:

- De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19407

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 20 décembre 2021

Le Secrétaire

Madame Fatma SERIR Conseillère Municipale Pascal Pelain

Maire de Villeneuve-la-Garenne Conseiller Régional d'Ile-de-France Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.